

DEPARTEMENT : GARD
ARRONDISSEMENT : LE VIGAN

EXTRAIT
du registre des Délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes « Terres Solidaires »

Séance du 21 juin 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt et un juin à 9 h 30, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à Saumane, sous la présidence de Monsieur Martin DELORD.

Présents : ABBOU François - ANGELI Laurette – BARD Magali - BOISSON Christophe – BOUDES André - BOURELLY Régis - BOUVOT Jacqueline – DE LATOUR Henri - DELORD Martin - DUCHESNE Christian – ESPAZE Jean-Pierre - FESQUET Jérôme - LAGET Yvan - MACQ Madeleine - MAURIN Francis – MILAN Claude – THION Jean-Claude - VALGALIER Régis – VIDAL Thomas.

Absents : BENEFICE Patrick (donne procuration à DE LATOUR Henri) - BURTET Jean-Luc (donne procuration à BOISSON Christophe) - COMBERNOUX Bernard - EVESQUE Christian - GARMATH Michelle (donne procuration à BARD Magali) - LEBEAU Irène - MONNOT Michel (donne procuration à MAURIN Francis) - PRADILLE Pierre - ZANCHI Jocelyne (quitte le conseil à 11h et donne procuration à BOUVOT Jacqueline).

Objet : Régies communales de la commune de Valleraugue : Régie 1 station de ski de Prat-Peyrot, régie 2 snack de Prat-Peyrot et régie 3 restaurant et gîte de l'Aigoual

La commission développement économique a engagé une réflexion depuis plusieurs mois sur le transfert des trois régies communales de Valleraugue vers la communauté de communes. Il s'agit donc de la régie 1 pour la station de ski de Prat-Peyrot, la régie 2 pour le snack de Prat-Peyrot, et la régie 3 pour le restaurant et le gîte d'étape de l'Aigoual.

La situation financière de ces trois régies s'est considérablement améliorée ces 3 dernières années, pour arriver à un déficit raisonnable sur la régie 1, et un résultat équilibré voire bénéficiaire sur les 2 autres régies lors du dernier exercice.

La commission est pleinement consciente que ce résultat est le fruit d'un effort intense de l'ensemble de l'équipe municipale de Valleraugue. La gestion d'une telle charge pour une commune de cette taille demande une organisation performante tout au long de l'année, et une implication de tous les instants lors de la période hivernale.

Aujourd'hui, la commission doit proposer au conseil communautaire une réponse à donner à la commune quant au transfert éventuel de ces 3 régies, étant bien entendu que la décision finale reviendra à la commune en fonction de la position prise par le conseil communautaire.

Nous voulons rappeler que cette réflexion a été engagée suite aux différentes études menées sur le massif de l'Aigoual et son futur développement. La communauté des communes a validé des choix très forts en matière de redynamisation du massif, d'une part avec la mise en place du pôle nature 4 saisons, d'autre part avec le projet de reconversion de l'observatoire en centre d'interprétation des changements climatiques, deux projets très bien financés par divers partenaires et qui suscitent énormément d'attente sur le territoire.

Toutes les conclusions des audits réalisés montrent un manque de lisibilité au niveau de la gouvernance du massif. C'est pourquoi une des actions financée dans le cadre du pôle nature concerne d'ailleurs ce sujet.

Tenant compte de tous ces éléments, la commission estime qu'un transfert des 3 régies communales vers l'intercommunalité serait en cohérence avec les projets de développement du massif de l'Aigoual.

Cependant, tous les membres présents de la commission sont conscients que les élus intercommunaux ne seront pas en mesure de fournir la quantité d'investissement personnel et le travail nécessaire à l'organisation de ces activités touristiques et commerciales, et à leur application sur le terrain. Or, les résultats présentés par la commune de Valleraugue découlent du travail des élus communaux et de leur très forte implication.

C'est pourquoi, si le conseil municipal de Valleraugue valide le transfert de ses 3 régies à la communauté des communes, la commission propose qu'une procédure de délégation de service public soit immédiatement lancée afin de trouver un opérateur privé pour gérer l'ensemble de ces activités.

Les conseillers communautaires de la commune de Valleraugue présents sont d'accord avec les propos exposés ci-dessus. Ils ne participeront pas au vote.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Accepte la proposition de la Commission Développement Economique pour le transfert des 3 régies de la commune de Valleraugue (régie 1 pour la station de ski de Prat-Peyrot, la régie 2 pour le snack de Prat-Peyrot, et la régie 3 pour le restaurant et le gîte d'étape de l'Aigoual) à la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires. Ce transfert doit s'accompagner d'une procédure de DSP destinée à trouver un délégataire pour gérer l'ensemble des 3 régies
- Demande à la commune de Valleraugue de se prononcer sur cette proposition.
- Décide de lancer la procédure de Délégation de Service Public (DSP), en fonction du vote de la commune de Valleraugue, pour la gestion des régies.
- Autorise le Président à consulter pour une assistance concernant la procédure de DSP.
- Autorise le Président à signer tous documents nécessaires à l'élaboration de ce projet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Président,
Martin DELORD.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-200034601-20170621-100-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2017

Publication : 04/07/2017

